

Protocole Sanitaire Rentrée 2020/2021

**Relatif au fonctionnement des
accueils périscolaire et de centre de
loisirs maternel**

Présentation :

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique, en dernier lieu le 7 juillet 2020, ainsi que sur les dispositions réglementaires en vigueur à la date de la rentrée.

La circulaire de préparation de la rentrée de septembre 2020 (publiée le 10 juillet 2020) rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'enfants et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique.

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'accueil de loisirs périscolaire ou au centre de loisirs en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Le personnel est soumis aux mêmes règles.

Les parents ou toutes autres personnes accompagnant l'enfant ne pourront pas entrer dans l'établissement durant les temps périscolaire et de centre de loisirs. La température des enfants sera prise systématiquement au portail avant de rentrer à l'accueil.

Pour éviter un grand nombre de parents à l'entrée, le portillon ainsi que le grand portail se trouvant à côté seront utilisés pour accueillir les enfants.

Le matin lors de la garderie, l'enfant ou le groupe d'enfants seront alors accompagnés dans la salle d'accueil de la garderie par un animateur ou une ATSEM.

Le soir, lors du départ l'enfant sera accompagné au portillon ou au grand portail, vers les parents ou la personne autorisée à le récupérer par un animateur ou une ATSEM.

L'application des gestes barrière :

-le lavage des mains :

Le lavage des mains est important. Il consiste à laver à l'eau et savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usages collectifs sont à proscrire. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- *à l'arrivée dans l'établissement,
- *avant le repas,
- *après être allé aux toilettes,
- *le soir avant de rentrer chez soi.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

-le port du masque :

Pour le personnel, le port du masque sera obligatoire pour l'ensemble du personnel encadrant (animateurs et ATSEM).

Pour les enfants de maternelle, le port du masque est proscrit. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les enfants présentant des pathologies.

-la ventilation des salles d'accueils et d'activités :

L'aération des locaux est fréquente (toutes les 3h). Elle dure au moins 10 à 15min et est assurée au moins 3 fois par jour (avant l'arrivée des enfants, durant les temps extérieurs, à la pause du repas et le soir pendant le nettoyage des locaux). En cas de ventilation mécanique, la mairie s'assurera de son bon fonctionnement et de son entretien.

La limitation du brassage des enfants :

La limitation du brassage entre les groupes d'enfants n'est plus obligatoire. En fonction de la taille des locaux, le déroulement de la journée et des activités seront organisés dans la mesure du possible pour limiter les regroupements et les croisements importants.

Les arrivées et départs de l'accueil sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'enfants et ou de parents. Il est donc demandé aux familles de pas rester devant la structure trop longtemps.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par

les enfants et le personnel dans les salles (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Après l'accueil périscolaire du matin (garderie), une désinfection des tables et chaises sera faite après le départ des enfants des lieux d'accueil.

Durant le temps de cantine, les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Et enfin le soir après l'accueil périscolaire (garderie), un nettoyage et une désinfection du lieu est faite.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe d'enfants (ballon, jouets, livres, jeux, feutres, crayons, etc.) est permise.

Cependant les jouets apportés de la maison par les enfants ne seront pas autorisés durant les accueils périscolaires et du centre de loisirs. Seuls les doudous, tétines pour le temps de repos de l'enfant, seront admis.

Déroulement des différents temps d'accueils :

Les parents ou toutes autres personnes accompagnant l'enfant ne pourront pas entrer dans l'établissement durant les temps périscolaires (matin et soir) et de centre de loisirs. La température sera prise au portail avant de rentrer à l'accueil ou au centre de loisirs. Si l'enfant présente de la fièvre lors de son arrivée, il ne sera pas accepté.

Pour éviter un grand nombre de parents à l'entrée, le portillon ainsi que le grand portail se trouvant à coté seront utilisés pour accueillir les enfants.

Le matin lors de la garderie, l'enfant ou le groupe d'enfants seront alors accompagnés dans la salle d'accueil de la garderie par un animateur ou une ATSEM.

Le soir, lors du départ, l'enfant sera accompagné au portillon ou au grand portail, vers les parents ou la personne autorisée à le récupérer par un animateur ou une ATSEM.

Le temps de cantine sera organisé en deux services comme d'habitude :

- Premier service : classes de Mme MARTILLOTA, de Mme SAGOT et de Mme CHAZAL, (PS et MS)
- Deuxième service : classes de Mme HONNORAT, de Mme JOUET-PASTRE et de Mme TAMBY (MS et GS).

Les enfants seront accompagnés de leur ATSEM durant le temps méridien (prise de repas et temps d'activités)
A la fin du temps de cantine les enfants seront confiés à leur enseignant spécifique.

Procédure en cas de suspicion :

Si un enfant présente des symptômes durant la journée, l'enfant sera mis à l'écart du groupe et isolé dans une autre pièce (bureau du directeur du centre de loisirs). Les parents seront prévenus de suite et devront venir récupérer l'enfant.

Un certificat médical de non contagion vous sera demandé lors du retour de l'enfant.

Les enfants bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera adaptée au public maternel. Une attention particulière doit être apportée aux enfants en situation de handicap pour leur permettre de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et la santé fait l'objet d'une attention particulière.

Ce protocole, en fonction de l'évolution des directives et du contexte sanitaire, pourra être modifié pour intégrer les prescriptions nationales ou départementales qui viendraient à être édictées.

Le Maire
Directeur du Centre
Serge PESCE
DEVELAY

Le
Brice